



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 4 MAI 2023 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 mai 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

10 membres présents : Didier BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Christelle BUFFAT, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

3 membres absents excusés : Véronique BLANCHARD, Florence BLANCHARD, Eric RAMBAUD

2 membres absents : Frédéric MAUVERNAY, Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Christelle BUFFAT,

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Demande de subvention amendes de police pour signalisation horizontale*
- *Demande de subvention à la COR au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour l'installation de géothermie de la salle du Cartay*
- *Approbation d'une convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes dans le cadre de l'Agence Technique Départementale*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 30 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023-05-01 : demande de subvention amendes de police pour signalisation horizontale

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réalisation de marquage au sol dans le village. Le devis s'élève à 3 113.80 € HT.

Yannis Hodoul attend le devis de l'entreprise qui doit intervenir pour le Département pour inscrire les travaux de réfection de l'ancrage du plateau ralentisseur vers chez Agri Plévy (à rajouter à la demande de subvention).

Délibération n° 2023-05-02 : demande de subvention à la COR au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour l'installation de géothermie à la salle du Cartay

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la COR au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEM pour l'installation de géothermie à la salle du Cartay. Les travaux sont estimés à 132 900 € HT.

Délibération n° 2023-05-03 : approbation d'une convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes dans le cadre de l'Agence Technique Départementale

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour bénéficier des missions d'assistance technique proposées par le Département à savoir le conseil, l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Maitrise d'œuvre (uniquement pour des opérations de voirie et d'aménagement de l'espace public dont le montant estimatif est inférieur à 90 000 € HT), dans les domaines de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, des bâtiments et de la maîtrise de l'énergie.

Coût : 1 € par habitant.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Didier BLANCHARD

- Réunion publique du 1er juin 2023 : les électeurs vont recevoir un courrier dans leur boîte aux lettres pour les informer de la réunion publique puis de la consultation des électeurs qui aura lieu le samedi 10 juin 2023 de 9h à 17h en mairie. Les électeurs devront voter par OUI ou par NON à la question suivante « seriez-vous favorable d'intégrer aux projets de la municipalité présentés en début de mandat, le remplacement du terrain en herbe par une pelouse synthétique ? »
- Révision du PLU : la commission des sites a transmis son accord écrit.
- Subvention DSIL pour le remplacement de la chaudière de la mairie : le dossier a été basculé sur le Fond Vert.
- Stagiaire au service technique : arrivée de Mathéo Crozier (stage en mai et juin).
- Permis d'aménager terrain Bruyère Ronzon : il a été déposé le 24/04/2023 (lotissement de 14 lots).
- Réunion avec Bruno Cateland du CAUE (conseil en architecture) : le maire et les adjoints lui ont présenté la maison Savarino, le bâtiment de l'ancienne école, le tènement Agri Plévy. Monsieur Cateland souhaite prendre connaissance des OAP. Pour lui la structure du bâtiment de l'ancienne école est en bon état, l'enveloppe est saine, il faut conserver les planchers. Possibilité de ne pas aménager tous les étages dans un premier temps.
- Commémoration du 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts lundi 8/05 à 10h.

Intervention de Ludovic CHARVOLIN :

- Devis réfection des terrains de boules et travaux d'aménagement extérieur : le devis de NJ déco béton sera validé pour un montant de 33 066 €TTC.
- Devis remplacement des poteaux bois terrain stabilisé : le devis de Romain Bonnard sera validé pour remplacement des poteaux en bois mort autour du terrain par des poteaux en bon état, fixation béton 790 € (pas de TVA).
- Remplacement des luminaires à la mairie : l'électricien est venu pour chiffrer le remplacement des luminaires de la mairie. Le câblage de la mairie et la bibliothèque pour la fibre a également été évoqué.

Intervention de Christelle BUFFAT

- Rognage de 60 petites souches au parking des 4 vents : le devis de l'entreprise Lornage sera validé pour 456 € TTC.
- Talus parking des 4 vents (côté Chazelles) : en attente d'un 2^{ème} devis.
- Plantation des fleurs : jeudi 11/05.

Intervention de Véronique CROZIER

- Centre de loisirs : c'est confirmé, il aura bien lieu à la salle polyvalente.

Séance levée à 23h25

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 8 juin 2023 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 8 juin 2023.

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Christelle BUFFAT